



**CONSEIL D'ADMINISTRATION
du 26 septembre 2013
RELEVÉ DE DÉCISIONS**

MEMBRES PRÉSENTS :

Thierry POLLIER, Anne DE CAGNY, Jérôme GAUTIER, Alain BILLIONNET, Pierre DOSSANTOS-UZARRALDE, Nicolas BRUNEL, Xavier URBAIN, Marie SZAFRANSKI, Vathana LY VATH, Nicolas SIMONETTI, Ramla AOUIOUCHE, Quentin CLAIRON, Walid ESSAFI

MEMBRES REPRÉSENTÉS : 5

Monsieur Christophe DIGNE, représenté par Monsieur Jérôme GAUTIER
Monsieur Stéphane CREPEY, représenté par Monsieur Pierre DOSSANTOS-UZARRALDE
Monsieur Emmanuel DIAZ, représenté par Madame Anne DE CAGNY
Madame Geneviève CAMPAN, représentée par Monsieur Thierry POLLIER
Monsieur Tristan TCHILINGUIRIAN, représenté par Monsieur Walid ESSAFI

PERSONNES AVEC VOIX CONSULTATIVE

Ménad SIDAHMED (directeur de l'ENSIIE), Michel CEDRA (Agent Comptable)

REPRÉSENTANT DU RECTEUR D'ACADÉMIE

Christophe COUTON (absent excusé)

MEMBRES ABSENTS ET ABSENTS EXCUSES

Philippe HOUDY, Monsieur Pierre TELLIER, Monsieur Daniel GIROUX, Monsieur David LEVY, , Cécile BARITEL, Baptiste PIN

INVITE ET INVITES PERMANENTS

Gérard BERTHELOT
Michel CEDRA Remplacé par Carène MEIDEROS
Michèle CAPELA
Andréa IACOVELLA (absent excusé)

Le nombre de membres du Conseil présents ou représentés est de 18 sur 24.

La séance est présidée par Thierry Pollier qui ouvre la séance à 15 heures. Il fait lecture des procurations.

Un dossier est distribué aux participants pour les points suivants :

Ordre du jour :

1. *Approbation du précédent compte rendu*
2. *Point sur la rentrée 2013-2014*
3. *Points sur le règlement des études (FI & FIP/FIPA)*
4. *Barèmes d'attribution de la PES*
5. *Recrutement d'un professeur*
6. *Décision budgétaire modificative n°1*
7. *Nouveaux tarifs (inscription, parking)*
8. *Décharges des enseignants-chercheurs et primes d'administration*
9. *Informations diverses*

4. Barèmes d'attribution de la PES

Ménad Sidahmed rappelle que la précédente grille a été votée par le Conseil d'Administration de mars 2010. La nouvelle grille a obtenu un avis favorable au Conseil Scientifique du 5 septembre 2013.

Voici les critères de la nouvelle grille :

Pour les candidats PR, HDR et MDC :

- 3 500€ : au moins 3 B ou 2A
- 5 000€ : au moins 1A et 2B
- 7 000€ : 2 A ou plus, pas de C

Important : Aucun candidat avec C en publication ne peut obtenir la PES.

Le nouveau barème des PES sont soumis au vote du Conseil d'Administration qui l'approuve par :

Pour : 15

Contre : 2

Abstention : 1
